

L'engagement de notre EPLEFPA dans la charte Erasmus+ répond à deux axes du projet d'établissement et vise deux objectifs :

- Renforcer l'attractivité et la visibilité de notre établissement à l'international mais aussi à l'échelle nationale et régionale.
- Former des professionnels de l'agriculture, des énergies renouvelables et des agroéquipements en capacité de répondre aux défis et enjeux contemporains de territoires montagnards subissant de nombreuses pressions, soit dans leurs activités entrepreneuriales soit dans leurs activités de conseil.

Pour cela nous suivrons un plan d'actions s'articulant autour des points suivants.

1/ saisir l'opportunité de la réforme des formations BTS et des possibilités de construire des cursus fondés sur 3 ans compatibles avec le processus de Bologne pour adapter les pratiques pédagogiques : enseignement capacitaire, semestrialisation et ECTS.

\* Créer des unités d'enseignement semestrialisées permettant la mobilité académique avec des établissements de territoires de montagne, d'abord sur l'Arc Alpin, sans exclure à terme d'autres massifs montagneux aussi bien en France qu'au niveau communautaire ou extracommunautaire.

\* Favoriser les mobilités enseignantes (dans une logique de réciprocité 2 entrantes et 2 sortantes) pour harmoniser les pratiques et les progressions en vue d'élaborer des calendriers de formation adaptés à chaque établissement avec des contenus capacitaires pertinents par rapport aux finalités des formations dispensées. Mais aussi pour favoriser la cohésion des partenariats.

\* Utiliser les potentiels offerts par les nouvelles technologies du numérique et de l'intelligence artificielle pour concevoir et pour animer les séquences pédagogiques, pour communiquer entre établissements partenaires. Notre établissement dispose d'un enseignant des Technologies de l'Informatique et du Multimédia.

\* Valoriser le centre de documentation et de ressources du lycée pour partager de l'information à distance

2/ Augmenter le nombre des mobilités étudiantes.

\* augmenter les mobilités sortantes de stage en recourant au Programme intensif hybride ; le seuil de recrutement de l'établissement étant de deux fois seize, soit trente-deux étudiants, il nous paraît raisonnable de se fixer un objectif annuel de 10 à 16 mobilités sortantes.

\* développer, dans un souci de réciprocité, l'accueil entrant d'étudiants des établissements partenaires au titre des mobilités de stage ; pour ce faire, nous proposerons une dizaine de structures de stage (chiffre que nous pourrons faire évoluer à moyen terme pour tendre vers une vingtaine à l'horizon 2030-2032) à partir de notre réseau de partenaires professionnels.

\* à l'horizon 2027-2030 favoriser la mobilité académique entrante et sortante ; un chiffre raisonnable nous paraît se situer autour de 4-5 mobilités par an pour chaque sens.

3/ étendre progressivement les partenariats afin d'augmenter le nombre de mobilités permettant d'atteindre une masse critique suffisante pour disposer en quantité suffisante de personnels dédiés à l'accompagnement des projets et d'élargir les formations proposées à d'autres thématiques et enjeux pour lesquels nous disposons de ressources en interne ou dans notre réseau : sports et activités physique de pleine nature en lien avec l'activité agricole, gestion et protection des milieux naturels, aménagements paysagers, gestion des ressources en eau, transformation alimentaire fermière, ....

4/ favoriser l'émergence et le développement d'une culture de projet à l'international au sein de l'établissement et aussi en lien avec les partenaires institutionnels et professionnels locaux (Chambres d'agriculture, Parc National, Université Savoie Mont Blanc, centres de recherche-développement,

syndicats et associations professionnelles, etc.). Cela représente un facteur de motivation des personnels et par l'apport de compétences nouvelles, une source d'évolutions professionnelles. Cet engagement implique de planifier les actions dans le temps sur la période 2025-2032. La réforme des formations BTS applicable à la rentrée 2025-2026 est l'occasion de donner une nouvelle impulsion à la coopération internationale. L'enseignement sera semestrialisé et une formation de niveau bac+3 sera construite dans la foulée avec une grande école d'agriculture (Isara de Lyon) et potentiellement l'Université Savoie Mont Blanc. De la sorte, notre EPLEFPA s'intégrera dans le dispositif européen de formation supérieure avec la mise en œuvre des ECTS. La présente demande de charte doit s'analyser de ce point de vue. En effet, la construction de la maquette pédagogique doit donner la possibilité de mobilité académique sur un ou deux semestres. Par ailleurs, les étudiants seront incités à s'engager dans une mobilité internationale individuelle dans le cadre d'un stage en entreprise ou organisme, plus particulièrement dans le programme hybride intensif. C'est d'ailleurs par cet aspect que nous débuterons le temps de construire à l'horizon de 5 ans une structure pédagogique donnant la possibilité des mobilités académiques sur au moins un semestre avec des établissements de formation partageant les mêmes finalités que nous. Dès la promotion 2025-2027, nous orienterons donc nos étudiants vers la participation au programme intensif hybride ce qui permettra des échanges en amont et en aval du stage en milieu professionnel entre l'étudiant et le tuteur professionnel avec une présence dans le pays partenaire d'une durée compatible avec les référentiels de formation et avec la construction semestrialisée de 2 à 6 semaines, donnant lieu à l'attribution d'un minimum de 3 ECTS. Pour ce faire et nous donner les moyens de réussir, nous allons en 2026-2026, repartir des partenariats noués lors des projets récents construits sur l'Arc Alpin dans le cadre de la Convention alpine (« your'alps » : Allemagne, Autriche, Slovénie, Italie). Le programme « Espace Alpin » est un programme de coopération transnationale européenne qui finance des projets à travers tout l'arc alpin. Sur la programmation 2021-2027, 4 priorités ont été fixées :

- "Climate resilient and green alpine region ;
- Carbon neutral and resource sensitive alpine region ;
- Innovation and digitalisation supporting a green alpine region ;
- Cooperatively managed and developed alpine region".

Une fois la réforme des formations BTS bien assimilée et prolongée par un diplôme bac+3, nous pourrons construire des échanges académiques dans le cadre de la semestrialisation avec les établissements partenaires de la première étape présentée ci-dessus. Cela supposera des mobilités de personnels de direction, administratifs et d'enseignants pour organiser et formaliser les mobilités académiques étudiantes, la réalisation d'un accord inter-établissement et d'un programme de cours reconnus et intégrés dans les rubans de formation de chaque partenaire. A moyen terme, à l'horizon 2030-2032, nous pourrons élargir la démarche à d'autres territoires de montagne non-alpins, ou de zones subissant des problématiques similaires (comme par exemple les régions du Nord de l'UE), d'Europe ou du reste du monde (Chili, Canada par exemple).

Dès la première étape, 2025-2026, notre EPLEFPA formalisera les accompagnements et procédures. A l'occasion de la rentrée 2025-2026, les personnels seront informés des projets de coopération internationale et plus particulièrement de la mise en œuvre de la Charte Erasmus+ sur l'établissement. Une information sera effective sur les moyens mis en œuvre pour encourager les mobilités individuelles des personnels dans les établissements avec lesquels des partenariats ont été réalisés récemment, ou à venir. La gouvernance de la charte Erasmus sera intégrée dans la commission de coopération internationale par la constitution d'un COPIL dédié.

Une journée de formation sera organisée au cours du 4e trimestre 2025 à destination des personnels impliqués (secrétariat, référents, professeurs coordonnateurs de filière, volontaires à la mobilité). Parallèlement, comme évoqué plus bas, un ensemble d'actions sera entrepris pour informer, sensibiliser et accompagner les étudiants dans leur projet de mobilité.

Pour nous, débuter la mise en œuvre de la charte Erasmus+ sur l'espace de l'Arc Alpin et par le biais de mobilités intensives hybrides se justifie par le recrutement de nos étudiants, très largement issus du massif alpin ou visant une insertion professionnelle dans ce territoire.

En effet, les pays et régions de l'Arc Alpin sont confrontés à des défis communs : l'activité agricole y est un maillon essentiel de l'activité économique et des équilibres socio-environnementaux mais se trouve confrontée à la pression de multiples facteurs :

- Economiques ; des régions alpines qui connaissent un niveau de croissance important et où l'agriculture locale subit une forte pression foncière qui renchérit les coûts d'accès au foncier tout en le rendant plus précaire. Concurrence des productions de régions permettant le développement d'une agriculture intensive, et parfois peu regardantes sur les conditions de production. Les difficultés à recruter dans l'agriculture y sont manifestes. A l'inverse, d'autres territoires se trouvent en marge de la croissance et connaissent une déprise agricole forte qui n'assure pas plus les conditions de la pérennité des exploitations. Des innovations techniques, économiques, commerciales sont à rechercher pour faire face à la pression économique décrite précédemment.

- Sociétaux ; des attentes sociétales sont adressées aux actifs de l'agriculture : respect du bien-être animal, respect des équilibres écologiques, pratiques compatibles avec la santé humaine, sécurité alimentaire, entretien des écosystèmes, des espaces et des paysages ; il arrive que ces attentes soient en contradiction entre elles.

- Environnementaux ; les territoires de montagne sont caractérisés par la présence de très nombreux espaces protégés (réserves naturelles, parcs nationaux, protection de biosphère, zones humides) ou remarquables du fait de la richesse des milieux naturels (ZNIEFF, réserve de biosphère). L'agriculture bousculée par la pression urbaine doit réinvestir ces zones et développer des pratiques compatibles avec leur protection et préservation. Le pastoralisme, très présent dans les alpes, est confronté au retour de grands prédateurs qui constraint fortement les producteurs.

- Climatiques ; les alpes sont, plus que tout autre territoire, concernées par les bouleversements climatiques et notamment le réchauffement avec tous les aléas qui l'accompagnent. L'agriculture extensive puisant ses ressources dans le territoire même est donc malmenée et il est devenu urgent d'anticiper ces évolutions pour adapter les pratiques et innover.

Il sera donc important pour les étudiants de nos territoires (Alpes Françaises) d'engager une mobilité pour enrichir leurs connaissances et être en capacité de conduire ou d'animer à l'avenir des projets de développement soutenable adaptés aux enjeux de leur territoire par de nouvelles (pratiques et conduites de production, par l'utilisation de nouveaux matériels et technologies, ...), par l'insertion dans des réseaux d'acteurs les renforçant pour éviter l'isolement et donnant lieu à des projets communs, transversaux et coconstruits.

Les étudiants du BTS « Aménagements Paysagers », conduit par apprentissage, pourront aussi participer à un programme de mobilité de stage hybride sur cet espace alpin car de même que pour l'agriculture, les enjeux climatiques et environnementaux sont importants ; en effet, les alpes subissent de plein fouet les effets des aléas et du réchauffement climatique : le rythme du réchauffement y est près de deux fois supérieur à celui constaté sur le continent européen ! La concentration des populations en zone urbanisée des vallées implique de repenser la place du végétal dans la ville, la perméabilisation des sols, etc.

Aussi, outre les savoirs et savoir-faire professionnels acquis lors de la mobilité, pour les jeunes étudiants, les mobilités individuelles apportent de nombreux gains. Ces moments d'ouverture internationale contribuent à éléver et à enrichir le niveau de connaissances académiques. C'est la mise en pratique concrète des enseignements de langue vivante et l'immersion culturelle incite à la tolérance et au respect. Cela contribue à l'édification d'une citoyenneté européenne. Cela lève des freins et des craintes et donc permet de développer les potentiels individuels tant professionnels que personnels. Mais cela fait aussi ressortir les forces de l'implication collective et découvrir les rouages de l'action associative. Ainsi, la solidarité s'exerce entre tous au moment du projet : lors de la recherche de financements notamment par la réalisation d'actions lycéennes ou étudiantes ; parce que les actions réalisées permettent de proposer des coûts aux mobilités très réduits autorisant le départ de tous quelle que soit l'origine sociale et économique : cette volonté d'inclusion est au cœur de notre projet de coopération internationale. Tous les étudiants et étudiantes sont incités à la mobilité de stage ou à la mobilité académique, sans restriction, avec ou sans handicap. La solidarité s'exerce aussi d'une promotion à l'autre par le biais des associations qui pérennisent les réseaux et moyens obtenus. Chaque voyage fait l'objet d'une communication interne et d'une présentation à d'autres classes. Lors des mobilités individuelles le réseau des anciens élèves/étudiants peut être sollicité ainsi que des partenaires du ministère de l'agriculture (le réseau d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale -RED-) ou locaux (Pays de Savoie Solidaire) organisant des préparations au départ.

Les bénéfices des activités construites dans le cadre des programmes européens sont très nombreux et concernent aussi l'établissement. Pour celui-ci, les projets apportent une renommée et reconnaissance par les structures institutionnelles du système éducatif agricole, professionnelles et politiques, ainsi que par les familles. C'est une source d'attractivité et de recrutement (ce qui se perçoit

au moment des portes ouvertes ou lors de l'étude des dossiers Parcoursup). En son sein, cela demande une organisation interne et une structuration des relations entre l'équipe de direction, les services administratifs et financiers et les équipes pédagogiques en charge des projets. Les actions des élèves sont encadrées dans le cadre d'associations. Une commission « coopération et ouverture à l'international » est constituée de l'équipe de direction, du secrétaire général de l'EPL, d'une secrétaire en charge des conventions et des professeurs impliqués. Le bilan de la coopération internationale est communiqué dans les instances de l'établissement : conseil intérieur et conseil d'administration, au moins une fois par an. Les actions de coopération internationale font l'objet de publications internes à l'établissement mais aussi externes avec des articles publiés dans la presse générale et professionnelle locale.

Pour les enseignants ces échanges (par mobilité physique, par échange numérique) sont l'occasion de découvrir de nouvelles méthodes d'enseignement, de nouveaux supports et illustrations de cours. Ces mobilités enseignantes sont envisagées en structure scolaire mais il est tout à fait possible de les orienter vers des entreprises ou instituts de recherche et de développement. Cela rend encore plus pertinent le travail en équipe pluridisciplinaire (langues vivantes, disciplines générales, techniques et professionnelles), source de satisfactions nouvelles. Cela permet aussi d'acquérir des compétences nouvelles dans la conduite de projet, de la conception à la réalisation//bilan sans oublier la phase financière, et de mobiliser les acquis dans ses enseignements. De telles actions donnent aussi des possibilités d'évolutions professionnelles de carrière.

Notre expérience de ces 25 dernières années d'ouverture à l'international montre les bénéfices pour tous les acteurs de l'établissement mais aussi sur le territoire du fait des réseaux professionnels qui se tissent mais aussi en raison des compétences acquises par les diplômés, compétences mobilisées lors de leur insertion dans la vie active.

Toutefois, il existe des barrières et des freins. C'est le cas des langues vivantes et c'est la raison pour laquelle un soutien particulier sera accordé aux volontaires au départ, étudiants, enseignants ou autres personnels souhaitant s'engager dans une mobilité. Des moyens supplémentaires seront orientés vers une maîtrise de la LV du pays d'accueil ou de la langue de communication retenue dans l'accord inter-institutionnel. Le deuxième frein qui a été repéré réside dans les craintes vis-à-vis des formalités administratives, la recherche d'hébergement, la connaissance des conditions de vie, les transports. C'est la raison pour laquelle l'établissement, qui a déjà une expérience en la matière, désignera un personnel référent, formalisera les procédures dans des documents mis à la disposition de tous et permettra la réalisation de stages de préparation au départ. Pour les mobilités individuelles de stage, une aide à la réalisation des CV et lettres de motivation sera apportée. L'appui des partenaires locaux sera aussi mobilisé. Le programme de mobilité hybride (intensif ou non) permettra de préparer le stage en amont et de rassurer l'étudiant pour ce qui concerne les contenus et objectifs.